



**Rapport du Maire
sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS)
Assainissement - Année 2021**

REÇU EN PREFECTURE

le 30/09/2022

Application agréée E-legalite.com

99_RR-077-2177 035 03-20220928-DELB_297_20

PRÉAMBULE

- ✓ **Le Code Général des Collectivités Territoriales prévoit la présentation par Monsieur le Maire d'Ozoir-la-Ferrière au Conseil Municipal du rapport annuel sur le prix et sur la qualité des Services Publics de l'ASSAINISSEMENT (art. L-2224-5).**

- ✓ **Ce rapport a été établi conformément aux dispositions en vigueur, notamment du décret 2015-1820 du 29 décembre 2015 et de l'arrêté du 2 mai 2007 (modifié par arrêté du 2 décembre 2013), relatif aux rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable et d'assainissement, et en fonction des données disponibles.**

- ✓ **Ce rapport permet de connaître :**
 - **La consistance et la performance du service rendu,**
 - **Les aspects financiers de la gestion du service,**
 - **La conformité du service vis-à-vis de la réglementation.**

GÉNÉRALITÉS

✓ Organisation administrative des services :

La commune exerce les compétences:

- assainissement collectif (collecte des eaux usées et pluviales),

✓ Estimation de la population desservie :

Le nombre d'habitants desservi est estimé à 20 706

✓ Mode de gestion du service :

Le service d'assainissement est délégué à Veolia :

- Assainissement : contrat d'affermage entré en vigueur le 7 janvier 2016 pour une durée de 8 ans – fin du contrat au 31/12/2023
- Avenant n°1 : intégration d'ouvrages, adaptation du plan de renouvellement, complétion du bordereau des prix.

MISSIONS ASSURÉES PAR LE DÉLÉGATAIRE

ASSAINISSEMENT

- ✓ Entretien et réparations des ouvrages
- ✓ Curage et ITV des canalisations
- ✓ Collecte et suivi des données pour l'auto-surveillance
- ✓ Visite périodique des postes de relèvement /refoulement
- ✓ Nettoyage préventif des avaloirs et grilles
- ✓ Réalisation des branchements (hormis renforcement et extension)
- ✓ Gestion des sous produits
- ✓ Renouvellement : remplacement à l'identique du matériel électromécanique
- ✓ Télésurveillance des ouvrages et intervention en cas de défaut 7j/7, 24h/24.
- ✓ Gestion clientèle
- ✓ Rédaction d'un Rapport Annuel du délégataire (RAD)

ÉLÉMENTS TECHNIQUES DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT

REÇU EN PREFECTURE

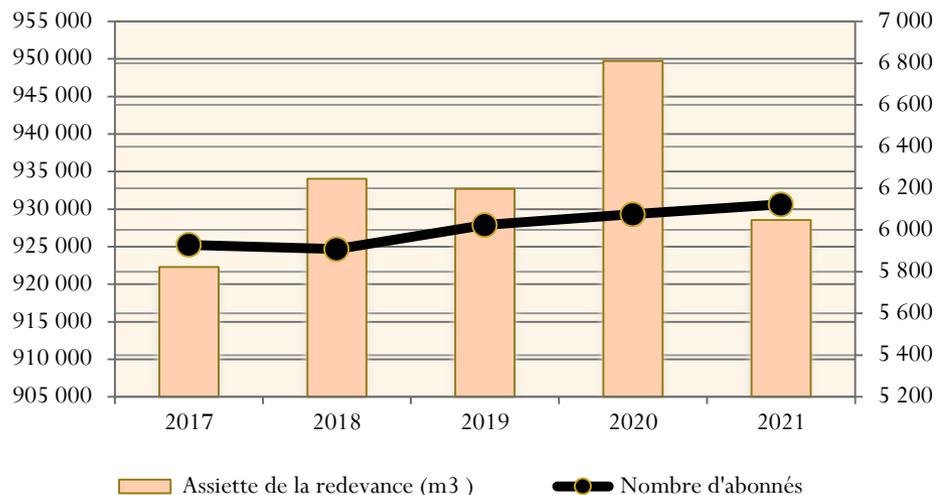
le 30/09/2022

Application agréée E-legalite.com

93_RR-077-2177 035 03-2022 0928-DELB_297_20

USAGERS ET VOLUMES ASSAINISSEMENT

Assainissement	2017	%	2018	%	2019	%	2020	%	2021	%
Nombre d'abonnés (clients desservis)	5929	-1,05	5 908	-0,35	6024	1,96	6076	0,86	6123	0,77
Assiette de la redevance (m3)	922 318	0,49	934 031	1,27	932 681	- 0,14	949 733	1,83	928 543	- 2,23
Nombre total d'habitants desservis (estimation)	20 472	1,34	20 376	-0,47	20 416	0,20	20 363(*)	-0,26	20706 (*)	1,68
Volume traité par abonné	155,56	0,37	158,10	1,63	154,83	- 2,07	156,31	0,95	151,65	- 2,98
Volume traité par habitant desservis	45,05	-0,84	45,84	1,75	45,68	- 0,35	46,64	2,10	44,84	- 3,86



(*) Le nombre d'habitants comptabilisés sur le territoire au 31/12/2021 s'élève à 20 726 selon les données de l'INSEE. Le nombre d'habitants desservis est de 20 726 – 20 habitants correspondants à l'estimation du nombre d'occupants des 6 parcelles relevant du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC).

PATRIMOINE 2021

ASSAINISSEMENT

Réseaux et branchements	
Canalisations	2021
Longueur totale du réseau (km)	143,415
Canalisations gravitaires (km)	140,219
<i>dont eaux usées (séparatif)</i>	71,612
<i>dont unitaires</i>	0
<i>dont pluviales (séparatif)</i>	68,607
Canalisations de refoulement (km)	3,196
<i>dont eaux usées (séparatif)</i>	3,180
<i>dont unitaires</i>	0
<i>dont pluviales (séparatif)</i>	0,016
Ouvrages annexes	
Nombre de bouches d'égout, grilles avaloirs	1 657
Nombre de regards	4 286
Nombre de déversoirs d'orage	1
Postes et dégrilleur	
Poste de refoulement/relèvement (*)	21
Dégrilleur (Presbytère)	1
Bassins	
Bassins secs ou de retenue	8

• Créations et renouvellements :

- Fontes : 8
- Grilles : 4
- Création de 6 branchements d'eaux usées
- Remplacement de l'armoire électrique du poste Roses
- Renouvellement du système de télégestion des postes Vincennes 2 pour les eaux pluviales et Vincennes 1 et Roses pour les eaux usées.

OPÉRATIONS RÉALISÉES PAR LE DÉLÉGATAIRE

ASSAINISSEMENT

Nombre d'interventions	2021
Curage des réseaux (hors bât. Communaux et ITV) (ml)	2 363
Nombre d'interventions pompage/nettoyage (préventif /curatif) sur postes de relèvement/refoulement	18
Désobstructions et pompages sur réseau	43
Inspection télévisée des réseaux (ml)	8 858
Contrôles de conformité des branchements	
<i>nombre de contrôles</i>	311
<i>branchements conformes (1ère visite)</i>	241
<i>branchements devenus conformes</i>	54

Conformité des branchements:

Le taux de non-conformité des biens desservis par les réseaux de collecte sur le territoire s'élève à 20,6 % en 2021 contre 40% en 2016.

Rappel contractuel

- **Curage préventif** : 5% du linéaire des eaux usées et 3% du linéaire des eaux pluviales soit 5,08 km / an. Le linéaire de curage réalisé depuis le début du contrat est de 30,613 km (de 2016 à 2021) soit environ 100 ml en plus que le linéaire contractuel sur 6 ans (hors avenant approuvé en CM en fin d'année 2021).

- **Inspection télévisée** : 8% du linéaire de réseaux soit 10 km / an. Le linéaire d'ITV réalisé est de 56,40 km entre 2016 et 2021 soit environ 3,6 km en moins que le linéaire défini dans le contrat sur 6 ans.

Les excédents et compléments seront déduits ou ajoutés sur les années à venir, le contrat de délégation s'achève au 31/12/2023.

PRINCIPALES OPÉRATIONS RÉALISÉES PAR LA COLLECTIVITÉ ASSAINISSEMENT

Principales opérations réalisées par la collectivité en 2021	Montants (€ TTC)
Travaux de remplacement – collecteur des eaux pluviales et antenne avaloir avenue du Gal Leclerc (du Ru de la Ménagerie à la place A. Briand)	65 315,40
Schéma Directeur d'assainissement des eaux usées et pluviales – y compris Mission AMO	42 904,56
Travaux de remplacement – collecteur des eaux usées avenue du Gal Leclerc (tronçon situé au droit du 37 av du Gal Leclerc)	38 663,40
Travaux de remplacement – conduite d'eaux usées – 19-21 avenue H. Beaufort	12 180,00
Interventions diverses	39 928,13
Montant Total	198 991,49

PROPOSITIONS D'AMÉLIORATION ASSAINISSEMENT

REÇU EN PREFECTURE

le 30/09/2022

Application agréée E-legalite.com

99_RR-077-2177 035 03-2022 0928-DELB_297_20

PROJETS ET TRAVAUX ASSAINISSEMENT

TYPE D'INSTALLATION	LOCALISATION	CONSTAT	COMMENTAIRES
Schéma Directeur Assainissement	Réseaux des eaux usées et pluviales	Remise à jour du SDA de 2001. Etat des lieux des réseaux, priorisation des secteurs d'interventions	Schéma Directeur approuvé en conseil municipal le 11 avril 2022. Enquête publique du zonage des eaux pluviales prévue à compter du 17 octobre 2022.
Mise en conformité	Diverses rues	Etude parcellaire et suivi des travaux de mise en conformité des installations d'assainissement suite aux diagnostics réalisés dans le cadre du SDA et des constats de non-conformité relevés par le délégataire.	Dossier de consultation des entreprises lancé en mai 2022 – réception d'une seule offre (offre rejetée car ne répondant que partiellement à la demande de la collectivité).
Canalisations	E. Gourdon	Remplacement des réseaux d'eaux usées et pluviales	Travaux prévus en 2022/2023
Canalisations	Av. du Rond-Buisson	Remplacement des réseaux d'eaux usées et pluviales	Dossier de consultation des entreprises lancé en mai 2022 – Travaux prévus en 2022/2023

REÇU EN PREFECTURE

le 30/09/2022

Application agréée E-legalite.com

99_BR-077-2177 035 03-2 022 0928-DELB_297_20

ÉLÉMENTS FINANCIERS ASSAINISSEMENT

REÇU EN PREFECTURE

le 30/09/2022

Application agréée E-legalite.com

99_RR-077-2177 035 03-2022 0928-DELB_297_20

FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS ASSAINISSEMENT

Etat de la dette		2021
Encours de la dette au 31 décembre (montant restant dû en €)		6 067 864,08€
Montant remboursé durant l'exercice en €	en capital	462 919,52€
	en intérêts	168 698,63€

Acquisitions (valeur d'origine)	Exercice 2021
	167 821,83€
Cumuls amortissements au 31/12/2021	Dont exercice 2021
6 017 412,43€	353 535,58€
Valeur nette comptable au 31/12/2021	
11 687 354,12€	

TARIFICATION ET RECETTES DU SERVICE

REÇU EN PREFECTURE

le 30/09/2022

Application agréée E-legalite.com

99_RR-077-2177 035 03-2022 0928-DELB_297_20

RECETTES DU SERVICE POUR LA COMMUNE

Recettes de la collectivité	2020	2021	variation en %
Redevance assainissement (abonnement compris)	632 302,01	617 533,07	- 2,33
Redevance occupation du domaine public	4 951,19	5 025,34	1,50
Frais de contrôle	33 573,10	9 084,76	- 72,94
Participation pour le financement de l'assainissement collectif (PFAC)	73 230,58	105 628,22	44,24
Prime solidaire (*)	0,00	70 000,00	
Contribution du Budget général au titre des eaux pluviales	136 000,00	131 000	-3,68
Total recettes de fonctionnement (TTC)	880 056,88	938 271,39	6,61
Recettes au titre des investissements (subventions)	732 997	411 040,54	- 43,922
Total recettes d'investissement (TTC)	732 997	411 040,54	- 43,92
Total des recettes (TTC) (Hors régularisation sur les emprunts et amortissements)	1 613 053,88	1 349 311,93	- 16,35

Les recettes au titre de l'investissement correspondent aux versements des aides financières allouées par l'Agence de l'Eau Seine Normandie et le Conseil Départemental pour la réalisation des travaux d'assainissement.

(*) Prime versée à titre exceptionnel pour l'établissement du Schéma Directeur d'Assainissement (SDA) et les opérations de mise en conformité des installations d'assainissement en partie privative.

COMPTE ANNUEL DE RÉSULTAT DE L'EXPLOITANT (CARE)

	2020	2021	variation en %
PRODUITS Nets	517 433,00	519 814,00	0,46
<i>Exploitation du service</i>	455 448,00	447 200,00	
<i>Travaux attribués à titre exclusif</i>	60 061,00	70 708,00	
<i>Produits accessoires</i>	1 924,00	1 905,00	
CHARGES Nettes	558 515,00	457 158,00	- 18,15
<i>Personnel</i>	157 320,00	144 473,00	
<i>Energie électrique</i>	11 766,00	17 969,00	
<i>Analyses</i>	0	390,00	
<i>Sous-traitance, matières et fournitures</i>	224 533,00	170 948,00	
<i>Impôts locaux et taxes</i>	16 307,00	9 665,00	
<i>Autres dépenses d'exploitation</i>	27 768,00	29 353,00	
<i>télécommunications, poste et télégestion</i>	7 703,00	6 217,00	
<i>Engins et véhicules</i>	10 551,00	11 451,00	
<i>informatique</i>	21 390,00	13 577,00	
<i>assurances</i>	5 940,00	3 121,00	
<i>locaux</i>	24 115,00	16 041,00	
<i>autres</i>	- 41 930,00	- 21 056,00	
<i>Frais de contrôle</i>	42 373,00	9 370,00	
<i>Contribution des services centraux et recherche</i>	19 969,00	24 091,00	
<i>Charges relatives aux renouvellements</i>	57 269,00	49 296,00	
<i>pour garantie de continuité du service</i>	8 066,00	0,00	
<i>fonds contractuel (renouvellements)</i>	49 203,00	49 296,00	
<i>Pertes sur créances irrécouvrables - Contentieux recouvrement</i>	1 210,00	1 603,00	
RESULTAT AVANT IMPOT	- 41 082,00	62 656,00	
Impôt sur les sociétés		16 603,00	
RESULTAT	- 41 082,00	46 053,00	

- Augmentation des recettes du délégataire (+0,46%) en 2021
- Baisse des charges nettes (-18,15%) en 2021 due notamment par les évolutions suivantes :
 - Personnel (-8,17%)
 - sous-traitance, matières et fournitures (-23,86%)
 - Impôts locaux et taxes (-40,73%)

Le résultat de 2021 est bénéficiaire (+62 k€)

FACTURE TYPE – EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT

REÇU EN PREFECTURE

le 30/09/2022

Application agréée E-legalite.com

99_RR-077-2177 035 03-2022 0928-DELB_297_20

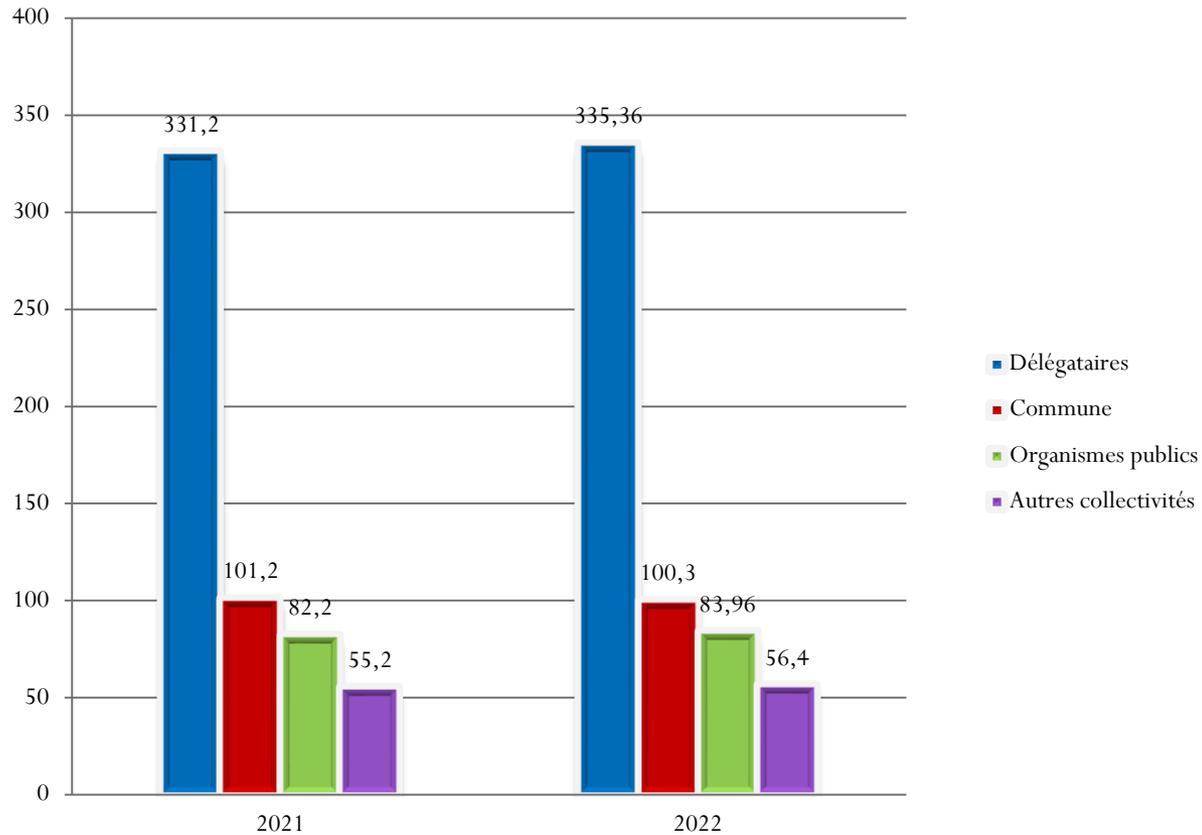
FACTURES POUR 120 M³

Factures - Ozoir-la-Ferrière	Qté	01/01/2021		01/01/2022		Variation
		Prix unitaire	Montant	Prix unitaire	Montant	%
Distribution de l'eau						
<i>Abonnement</i>						
Abonnement (part distributeur)	1		64,64		63,76	-1,36
<i>Consommation</i>						
Consommation (part distributeur) (m3)	120	1,1703	140,44	1,1543	138,516	-1,37
Consommation (part communale) (m3)	120	0,2375	28,50	0,23	27,6	-1,16
Agence de l'eau (m3)	120	0,0510	6,12	0,0510	6,12	0
Total Distribution de l'eau			239,70		235,99	-1,54
Collecte et traitement des eaux usées						
<i>Abonnement</i>						
Part communale	1		17,50		17,50	0
<i>Consommation</i>						
Consommation (part distributeur) (m3)	120	0,367	44,04	0,384	46,08 (*)	4,63
Consommation (part autres distributeurs - SIAAP) (m3)	120	0,6840	82,08	0,725	87,00	5,99
Consommation (part communale) (m3)	120	0,46	55,20	0,46	55,20	0
Consommation (part autres collectivités – SIBRAV, SYAGE) (m3)	120	0,46	55,20	0,47	56,40	2,17
Total collecte et traitement des eaux usées			254,02		262,18	3,21
Organismes publics (taxes et redevances)						
<i>Lutte contre la pollution (Agence de l'eau) (m3)</i>	120	0,42	50,40	0,42	50,40	0
<i>Soutien d'étiage (EPTB Seine Grands Lacs)</i>	120	0,010	1,20	0,0215	2,58	115
<i>Voies navigables de France</i>	120	0,019	2,28	0,0222	2,66	16,66
<i>Modernisation des réseaux (Agence de l'eau) (m3)</i>	120	0,185	22,20	0,185	22,20	0
Total organismes publics			76,08		77,84	2,31
<u>TOTAL Facture</u>						
Prix total HT			569,80		576,02	1,09
TVA			39,45		40,04	1,49
Prix total TTC			609,25		616,06	1,12
Prix m ³ avec abonnement			5,07		5,13	1,18

(*) Augmentation de la part distributeur relative à l'avenant n°1 (4,63 %)

FACTURES POUR 120 M³

Structure du prix pour facture type de 120 m³ (en euros)



INDICATEURS DE PERFORMANCE ASSAINISSEMENT

REÇU EN PREFECTURE

le 30/09/2022

Application agréée E-legalite.com

99_RR-077-2177 035 03-2022 0928-DELB_297_20

INDICATEURS DE PERFORMANCES ASSAINISSEMENT (DÉCRET DU 2 MAI 2007)

QUALITÉ DE SERVICE À L'USAGER	2021
Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers (u/1000)	0
Taux de réclamations pour 1000 abonnés	0
Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	1,68%
Abandons de créance et versements à un fonds de solidarité	0
GESTION FINANCIÈRE PATRIMONIALE	2021
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'assainissement (EU)	35 points
Nombre de points noirs ramené à 100 km (interventions fréquentes de curage de réseau)	16,60 u
Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées (par le délégataire)	0%
PERFORMANCE ENVIRONNEMENTALE	2021
Conformité de la collecte des effluents	sans objet
Conformité des équipements d'épuration	sans objet
Conformité de la performance des ouvrages d'épuration	sans objet
Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon les filières conformes	sans objet
Conformité des performances des équipements d'épuration	sans objet
Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	60 points

LES REDEVANCES DES AGENCES DE L'EAU

REÇU EN PREFECTURE

le 30/09/2022

Application agréée E-legalite.com

99_RR-077-2177 035 03-2022 0928-DELB_297_20

Edition 2022
CHIFFRES 2021

L'agence de l'eau vous informe

POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès de ceux qui utilisent l'eau et qui en altèrent la qualité ou la disponibilité (consommateurs, activités économiques).

Les agences de l'eau redistribuent cet argent collecté sous forme d'aides pour améliorer les performances des stations d'épuration, fiabiliser les réseaux d'assainissement et d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions, améliorer le fonctionnement naturel des rivières...

Au travers du prix de l'eau, chaque habitant contribue à ces actions au service de l'intérêt commun et de la préservation de l'environnement et du cadre de vie.

LE SAVIEZ-VOUS ?

Le prix moyen de l'eau en Seine-Normandie est de 4,19 euros TTC par m³ en 2021.

Les composantes du prix de l'eau :

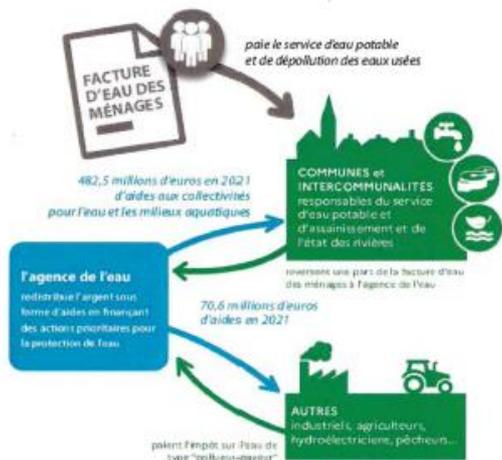
- le service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation)
- le service de collecte et de traitement des eaux usées
- les redevances de l'agence de l'eau
- les contributions aux organismes publics (OFB, VNF...) et l'éventuelle TVA

Vous pouvez retrouver le prix de l'eau de votre commune sur :

www.services.eaufrance.fr

Source : www.services.eaufrance.fr/doc/SSPEA_video.mp4

Source : Agence de l'eau Seine-Normandie
Échelle sur le prix de l'eau - 2021



Les montants d'aide indiqués sont hors Plan de prévention, plan financé par les crédits de l'État (31,0 millions d'euros) et non par les redevances de l'agence de l'eau.

NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU

Document à joindre au RPQS - Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement
Article L.2234-5 du code général des collectivités territoriales, modifié par la loi n°2019-1021 du 8 août 2019 - art.31, impose au maire ou au président de l'établissement public de coopération intercommunale l'obligation de présenter à son assemblée délibérante un RPQS - rapport annuel sur le prix et la qualité du service public - destiné notamment à l'information des usagers. Ce rapport (RPQS) est présenté en plus tard dans les modalités qui suivent la clôture de l'exercice concerné. Le maire ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale y joint la présente note d'information et table chaque année par l'agence de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention. RPQS - des réponses à vos questions : <https://www.services.eaufrance.fr/guest/rapport-annuel-questions>

D'OÙ PROVIENNENT LES REDEVANCES 2021 ?

En 2021, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) perçues par l'agence de l'eau s'est élevé à plus de 693 millions d'euros dont plus de 589 millions en provenance de la facture d'eau.

recettes / redevances

Qui paie quoi à l'agence de l'eau pour 100 € de redevances en 2021 ?

(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €)*



0,11 €
de redevance de pollution payé par les éleveurs concernés



2,80 €
de redevance de pollution payés par les industriels (y compris réseaux de collecte) et les activités économiques concernés



77,60 € de redevance de pollution domestique payés par les abonnés (y compris réseaux de collecte)



7,51 €
de redevance de pollutions diffuses payés par les distributeurs de produits phytosanitaires et répercutés sur le prix des produits

100 €
de redevances perçues par l'agence de l'eau pour 100 € en 2021



0,13 € de redevance pour la protection du milieu aquatique payé par les pêcheurs



2,72 € de redevance cynégétique payés par les chasseurs



0,84 €
de redevance de prélèvement payé par les irrigants



0,81 €
de redevance de prélèvement payés par les activités économiques



7,48 €
de redevance de prélèvement payés par les collectivités pour l'alimentation en eau

À QUOI SERVENT LES REDEVANCES ?

Grâce à ces redevances, l'agence de l'eau apporte, dans le cadre de son programme d'intervention, des concours financiers (subventions ou avances remboursables) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau.

interventions / aides

Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources en eau pour 100 € d'aides en 2021 ?

(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 € d'aides en 2021)*



4,90 €
pour la dépollution industrielle



63,80 €
aux collectivités pour l'épuration et la gestion des eaux de pluie



7,70 €
pour lutter contre les pollutions diffuses et protéger les captages

100 €
d'aides accordées par l'agence de l'eau pour 100 € en 2021



9,90 €
aux collectivités pour l'amélioration de la qualité du service d'eau potable



2,20 €
pour la gestion quantitative et les économies d'eau



7,80 €
principalement aux collectivités pour la préservation de la qualité et la richesse des milieux aquatiques



3,80 €
pour l'animation de la politique de l'eau, la sensibilisation aux enjeux de l'eau et la solidarité internationale

PAR L'AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE EN 2021

L'année 2021 est la troisième année du programme d'intervention "Eau & Climat" 2019-2024 de l'agence de l'eau Seine-Normandie. Des indicateurs annuels permettent de mesurer et suivre les efforts des maîtres d'ouvrage et de l'agence de l'eau en faveur des ressources en eau et des milieux aquatiques.

EN 2021...



* MAEC: mesures agro-environnementales et climatiques / BIO: pour agriculture biologique / PSE: paiement pour services environnementaux

DES AIDES RENFORCÉES POUR MIEUX GÉRER LES EAUX PLUVIALES

Dès janvier 2022, les modifications apportées au programme « Eau & Climat » de l'agence de l'eau visent notamment à accélérer la gestion des eaux de pluie par les collectivités.

Un objectif est d'augmenter les surfaces non imperméabilisées: parkings végétalisés, revêtements poreux, espaces verts en creux; noues, jardins de pluie, toitures végétalisées... Il s'agit donc de redonner de la « perméabilité » aux surfaces partout où cela est possible.

En effet, favoriser l'infiltration des eaux de pluie, en pleine terre si possible, là où elles tombent, apporte de nombreux avantages à la collectivité: moindre risque de ruissellement et d'inondation, rafraîchissement des villes, réduction de la pollution de l'eau par lessivage des sols, création d'espaces favorables à la biodiversité.

Les aides de l'agence de l'eau, jusqu'à 80 % du montant retenu des travaux, sont attribuées par m² à aménager.

LES COLLECTIVITÉS, ACTRICES MAJEURES DE LA POLITIQUE DE L'EAU

De l'occupation du territoire à la gestion des infrastructures au quotidien, le Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux 2022-2027 (SDAGE) fixe un cap pour une meilleure gestion de l'eau et pour des territoires plus résilients, en recommandant des outils ou des bonnes pratiques à mobiliser, notamment:

- végétaliser la ville;
- mieux protéger les captages destinés à l'eau potable;
- protéger ou restaurer les milieux humides et le lit majeur des cours d'eau pour une meilleure résilience locale face au changement climatique;
- sur le littoral, gérer la bande côtière en s'appuyant sur les services rendus par les espaces naturels pour absorber la montée de la mer.

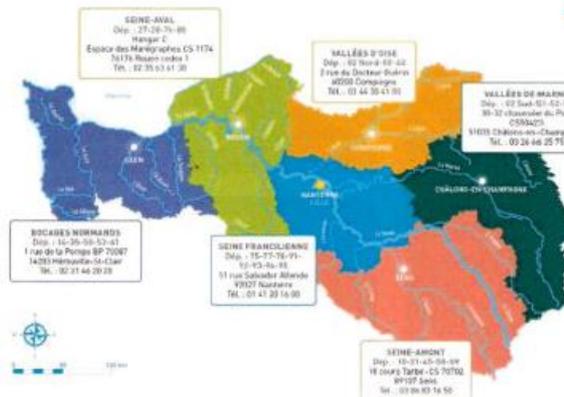
VOS INTERLOCUTEURS

SIÈGE

51, rue Salvador Allende
92027 Nanterre Cedex
Tél. : 01 41 20 16 00
seinenormandie.communication@eesn.fr

DIRECTIONS TERRITORIALES

L'organisation de l'agence de l'eau par directions territoriales favorise une intervention adaptée aux besoins spécifiques de chaque territoire.



L'AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE met en œuvre la politique de l'eau du bassin en finançant les projets des acteurs locaux, grâce à des engagements pris au sein de l'ensemble des usagers. Ces projets contribuent à améliorer la qualité des ressources en eau, des rivières et des milieux aquatiques.



Retrouvez aussi toutes les informations sur le site **enimmersion-eau.fr**